

N° 4922<sup>3</sup>

## CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

---

---

**PROJET DE LOI**

relative à la Publicité foncière et portant modification

- de la loi du 26 juin 1953 concernant la désignation des personnes et des biens dans les actes à transcrire ou à inscrire au bureau des hypothèques;
- de la loi du 30 mars 1979 organisant l'identification numérique des personnes physiques et morales;
- de la loi du 9 août 1980 relative à l'inscription des testaments

\* \* \*

**AVIS DE LA CHAMBRE DE TRAVAIL**

(7.5.2002)

Par lettre en date du 21 février 2002, le ministre des Finances a saisi pour avis notre chambre du projet de loi relatif à la publicité foncière et portant modification 1. de la loi du 26 juin 1953 concernant la désignation des personnes et des biens dans les actes à transcrire ou à inscrire au bureau des hypothèques 2. de la loi du 30 mars 1979 organisant l'identification numérique des personnes physiques et morales 3. de la loi du 9 août 1980 relative à l'inscription des testaments.

Le présent projet de loi tend en ordre principal à régler à court terme certaines questions fondamentales préalables en vue de la réalisation du projet informatique „Publicité foncière“ engagé par le Gouvernement, appelé à moderniser fondamentalement les procédures en matière de mutations immobilières.

Le projet „Publicité foncière“ prévoit un traitement informatique des procédures, une tenue à jour constante des données et un mode d'échange d'informations simple et efficace entre les différents acteurs que sont le notaire, l'Administration de l'enregistrement et des domaines et l'Administration du cadastre et de la topographie.

Notre chambre a l'honneur de vous communiquer qu'elle marque son accord au projet de loi élargé.

Luxembourg, le 7 mai 2002

*Pour la Chambre de Travail,*

*Le Directeur,*  
Marcel DETAILLE

*Le Président,*  
Henri BOSSI

